

INNOVATIVE MEDICINE FOR EVERYONE, EVERYWHERE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADOCIA lance son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

LYON, le 26 janvier 2012 – ADOCIA, société de biotechnologies spécialisée dans la formulation de protéines thérapeutiques pour le traitement du diabète et des plaies chroniques (*ulcère du pied diabétique, ulcère veineux*), annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C.

Modalités de l'offre

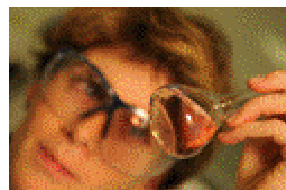
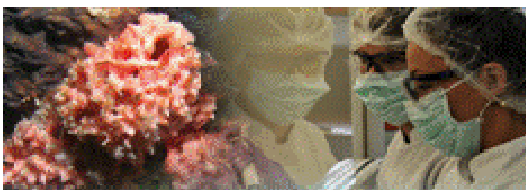
- Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global dans une fourchette comprise entre **13,00€ et 15,88€** par action¹:
 - Offre à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques en France
 - Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique
- Taille initiale de l'offre : **1.385.042 actions nouvelles à émettre**, soit environ **20 M€** (sur la base du point médian de la fourchette)
- Clause d'extension portant sur un maximum de **207.756 actions nouvelles**
- Option de sur-allocation portant sur un maximum de **238.919 actions nouvelles**
- Clôture de l'offre prévue le **13 février 2012** pour l'offre à prix ouvert et le placement global
- Fixation du prix de l'offre prévue le **14 février 2012** et début des négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris prévu le **20 février 2012**

Engagements de souscription des actionnaires

Les sociétés S.H.A.M et Oréo Finance ainsi que plusieurs fonds d'investissement gérés par CDC Entreprises, IdInvest Partners, Viveris Management et Amundi Private Equity Funds, se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de **9,36 M€**, soit **46,80%** du montant brut de l'offre (hors exercice de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 14,44 euros), étant précisé que ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'introduction en bourse représente la totalité du nombre des actions offertes (hors clause d'extension et option de sur-allocation).

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 12-034 en date du 25 janvier 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'ADOCIA, composé d'un document de base enregistré le 17 janvier 2012 sous le numéro I.12-001 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

¹ Le prix pourrait être fixé librement en dessous de 13,00 euros par action ou, sous réserve que les ordres émis puissent être révoqués pendant au moins 2 jours de bourse, au-dessus de 15,88 euros par action.



Sur la base de sa technologie BioChaperone[®], ADOCIA développe des médicaments « best-in-class » pour des pathologies de masse

Fondée en 2005, ADOCIA a développé une plateforme technologique, BioChaperone[®], qui permet d'améliorer l'efficacité des protéines thérapeutiques ainsi que leur facilité d'utilisation pour les patients. ADOCIA s'est concentrée sur le traitement des plaies chroniques (ulcère du pied diabétique ou veineux) et sur le traitement du diabète par l'insuline, marchés en croissance représentant plusieurs milliards de dollars.

A ce jour, ADOCIA a conduit plusieurs études cliniques sur la cicatrisation des ulcères du pied diabétique et sur le traitement du diabète par l'insuline, études qui ont validé le caractère très innovant de la plateforme technologique BioChaperone[®]. ADOCIA possède actuellement un portefeuille de plusieurs produits prometteurs en développement.

Gérard SOULA, Président Directeur Général d'ADOCIA, a accumulé une forte expérience dans le domaine du management de sociétés spécialisées dans la formulation des protéines, notamment avec la création en 1990 de Flamel Technologies, dont il a conduit l'introduction en bourse sur le NASDAQ aux Etats-Unis.

Un modèle pharmaco-économique avant-gardiste

Vieillesse de la population, explosion des dépenses de santé, accès aux soins des populations des pays émergents, concurrence croissante dans l'industrie pharmaceutique, montée en puissance des génériques... Face à l'ensemble de ces problématiques, ADOCIA estime qu'elle apporte une réponse crédible et unique à l'ensemble des intervenants du marché de la santé :

- un coût de développement réduit et une commercialisation plus rapide, puisque les produits ADOCIA sont basés sur des protéines thérapeutiques déjà approuvées par les autorités réglementaires ;
- une stratégie adaptée à chaque marché : stratégie « Valeur Ajoutée » dans les pays développés, stratégie « Volume » à prix compétitifs dans les pays émergents, où les contraintes de prix sont déterminantes pour l'accès aux soins. ADOCIA envisage de déposer sa première demande d'autorisation de mise sur le marché en Inde en 2014, pour son produit dans la cicatrisation du pied ulcéré du diabétique.

Un accord majeur d'ores et déjà signé avec une big pharma

Fin 2011, ADOCIA a signé avec une big pharma un accord de licence et de collaboration exclusive et mondiale portant sur le développement et la commercialisation d'un analogue d'insuline à action rapide formulé avec la technologie BioChaperone[®]. Cet accord prévoit le versement à la Société en janvier 2012 d'un montant non remboursable de 10 millions de dollars. Des versements d'étapes supplémentaires sont également prévus, pouvant atteindre 156 millions de dollars.

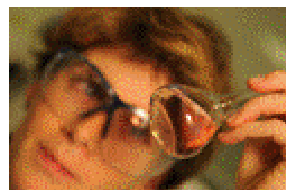
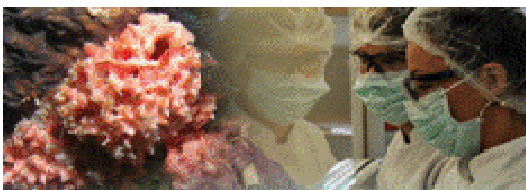
Cet accord témoigne de la valeur de la technologie BioChaperone[®] développée par ADOCIA et de la capacité du management à valoriser cette technologie. Ainsi, ADOCIA montre sa capacité à répliquer le modèle stratégique et économique très innovant que Gérard SOULA avait développé avec succès au sein de Flamel Technologies.

Objectifs de la levée de fonds

Les capitaux levés dans le cadre de cette introduction en bourse sont destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et plus particulièrement :

- à titre principal, de nouveaux essais cliniques visant à valider la preuve du concept des formulations innovantes développées par la Société, à partir de sa plateforme technologique BioChaperone[®], dans les domaines de la médecine régénérative et des pathologies chroniques, notamment pour :
 - le traitement de l'ulcère du pied diabétique avec le facteur de croissance PDGF-BB (lancement d'une étude de phase III au 3ème trimestre 2012),
 - le traitement du diabète avec une insuline humaine rapide (lancement d'une seconde étude de phase IIa au 4ème trimestre 2012),
 - le traitement du diabète avec une insuline combo rapide et lente (lancement d'une étude de phase I au 3ème trimestre 2012), et
 - le traitement de l'ulcère veineux avec le facteur de croissance PDGF-BB,
- la poursuite des efforts d'innovation de la Société.

En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique, des biotechnologies ou des dispositifs médicaux.



Intermédiaires financiers



Chef de File et Teneur de Livre



Co-Chef de File

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 115, avenue Lacassagne – 69003 Lyon – France.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'ADOCIA, 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du Co-Chef de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'ADOCIA (www.adocia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

ADOCIA attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

A PROPOS D'ADOCIA :

Société de biotechnologies fondée en 2005 par Gérard, Olivier et Rémi SOULA (Gérard SOULA est le fondateur de Flamel Technologies), ADOCIA a pour mission la création de médicaments plus performants, dits « best-in-class », pour des pathologies de masse, à partir de la formulation innovante de certaines protéines thérapeutiques déjà approuvées.

A ce jour, ADOCIA conduit deux programmes de développement collaboratifs avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique. De plus, ADOCIA a récemment signé un contrat de licence exclusive et mondiale avec une big pharma pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide.

Outre la famille SOULA qui, avec près de 35% du capital, est l'actionnaire de référence d'ADOCIA, ADOCIA compte parmi ses actionnaires certains des plus grands fonds d'investissement spécialisés dans l'innovation : Innobio et Bioam (gérés par CDC Entreprises), IdInvest, Amundi, Viveris, Oréo Finance et SHAM.

Pour plus d'informations sur ADOCIA, visitez le site www.adocia.com

Gérard SOULA

Président Directeur Général

ADOCIA

Tél. : +33 (0)4 72 610 610

contactinvestisseurs@adocia.com

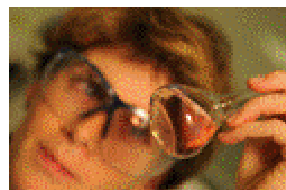
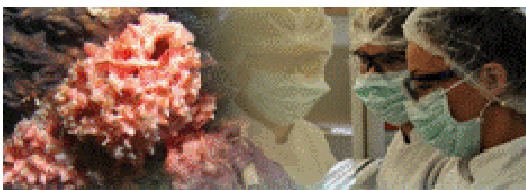
NewCap.

Communication financière et relations investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tél. : +33(0)1 44 71 94 94

adocia@newcap.fr



Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions ADOCIA dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'ADOCIA ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'ADOCIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ADOCIA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

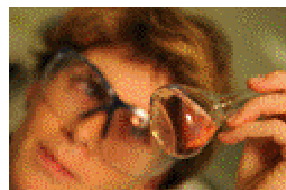
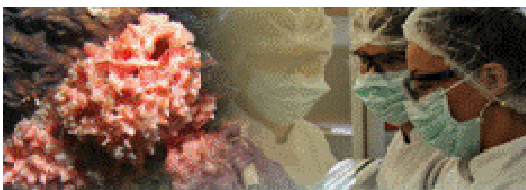
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par ADOCIA d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'ADOCIA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'ADOCIA, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADOCIA est présente.

Dexia Securities France, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 14 février au 14 mars 2012, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions ADOCIA, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions ADOCIA et sont susceptibles d'affecter leur cours.



RÉSUMÉ DU PROSPECTUS
Visa n° 12-034 en date du 25 janvier 2012 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Adocia est une société anonyme de droit français à conseil d'administration.

Aperçu des activités

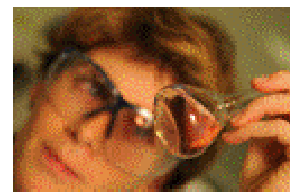
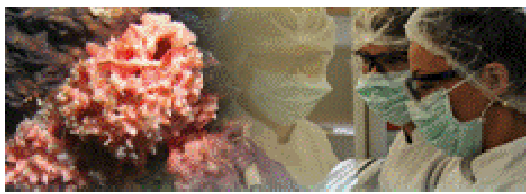
Créée en décembre 2005 par Gérard, Olivier et Rémi Soula, Adocia opère dans le secteur des biotechnologies. Elle est spécialisée dans la mise au point de formulations innovantes de protéines thérapeutiques approuvées présentant un grand intérêt thérapeutique mais dont les propriétés essentielles sont perfectibles.

Adocia a conçu et développé une plateforme technologique à partir d'une nouvelle famille de polymères, baptisés BioChaperone®, qui ont la propriété de s'associer spontanément aux protéines en leur conférant de nouvelles propriétés augmentant leur efficacité au travers, notamment, d'une facilitation de leur absorption dans l'organisme, d'une réduction de leur délai d'action et d'une augmentation de leur durée d'action. Ces propriétés permettent d'envisager une amélioration significative des traitements médicaux existants, mais également de nouveaux champs d'applications pour une protéine thérapeutique donnée.

Le développement de nouveaux produits pharmaceutiques à partir de ces protéines thérapeutiques devrait être réalisé dans un délai plus court et pour un coût moindre que le développement d'une nouvelle protéine thérapeutique, tout en réduisant le risque d'échec dans la mesure où les protéines thérapeutiques utilisées ont déjà démontré notamment leur sécurité et leur tolérabilité avec une absence d'effets secondaires nocifs pour l'homme.

Le modèle économique d'Adocia est fondé sur la signature d'accords de collaboration puis de licences pour les applications de BioChaperone dès l'établissement de la « preuve du concept » chez l'homme, voire uniquement chez l'animal, permettant à la Société de percevoir des revenus au fur et à mesure de l'avancement des projets sans attendre la mise sur le marché des produits. Ce modèle ne nécessite pour la Société d'investir que jusqu'à l'établissement de la preuve de concept, correspondant à la démonstration de la faisabilité et de l'efficacité d'un produit pharmaceutique, qui intervient à l'issue des études cliniques de phase I-II voire à l'issue des études pré-cliniques concernant la preuve du concept chez l'animal, le licencié prenant ensuite à sa charge les coûts de développement et des études cliniques.

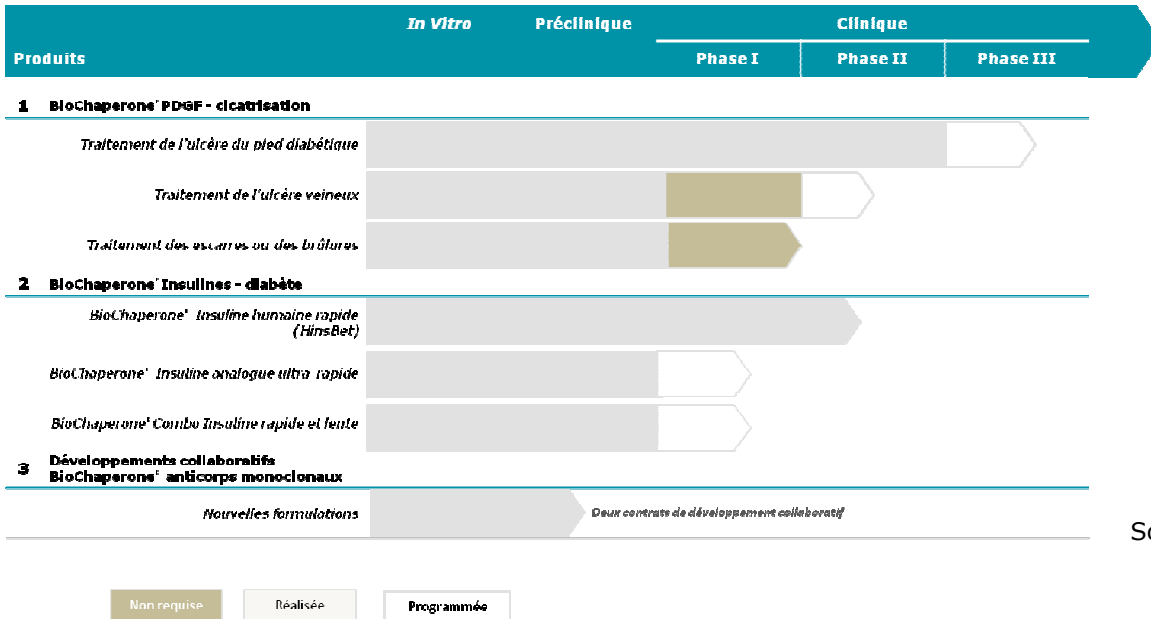
Adocia participe au développement de nouveaux médicaments dans les domaines de la médecine régénérative (notamment la cicatrisation des plaies chroniques par un facteur de croissance) et du traitement des pathologies chroniques (notamment le traitement du diabète par l'insulino-thérapie et le développement d'une seconde génération d'anticorps monoclonaux) ayant vocation à devenir des « *Best-in-Class Products* » sur la base de nouvelles formulations de protéines thérapeutiques ayant démontré leur intérêt dans les traitements



des indications visées ou proches et bénéficiant déjà, dans la majorité des cas, d'autorisations de mise sur le marché au niveau international.

Le 13 décembre 2011, Adocia et Eli Lilly and Company (ci-après « **Lilly** ») ont signé un accord de licence et de collaboration portant sur le développement et la commercialisation d'un produit d'insuline analogue à action ultra rapide. Adocia consent à Lilly une licence unique, exclusive et mondiale pour le développement, la fabrication et la commercialisation du produit concerné en contrepartie d'un paiement initial de 10 millions \$, de versements d'étapes supplémentaires pouvant atteindre 156 millions \$ et de redevances sur les ventes.

A la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, l'état d'avancement des différents projets d'Adocia est le suivant :

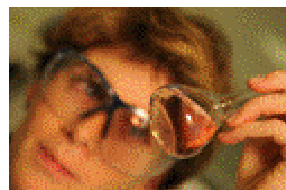
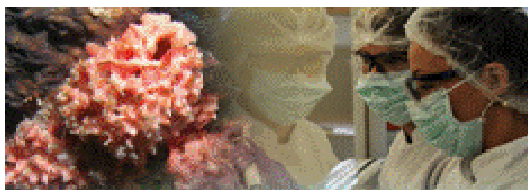


Source : ADOCIA

Informations financières sélectionnées (normes IFRS)*

• **Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé**

(normes IFRS en milliers d'euros)	Exercice 2008 (12 mois) consolidé	Exercice 2009 (12 mois) consolidé	Exercice 2010 (12 mois) consolidé	30 juin 2010 (6 mois) consolidé non audité	30 juin 2011 (6 mois) consolidé
Chiffre d'affaires	1	22	111	67	1.037
Autres revenus	1.183	1.573	2.036	902	1.116
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	-5.299	-5.673	-6.683	-3.553	-4.768
Résultat opérationnel	-4.628	-4.608	-4.637	-2.867	-2.889
Résultat financier	244	-38	-94	-67	-19
Résultat net	-4.384	-4.646	-4.731	-2.934	-2.908



• **Informations financières sélectionnées du bilan consolidé**

(normes IFRS en milliers d'euros)

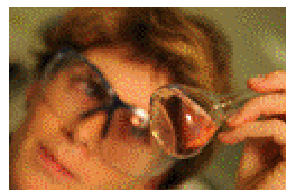
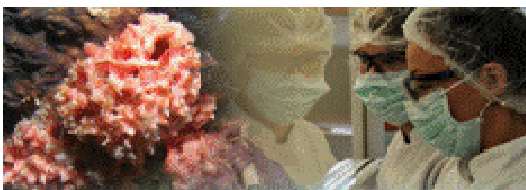
	Exercice 2008 (12 mois) consolidé	Exercice 2009 (12 mois) consolidé	Exercice 2010 (12 mois) consolidé	30 juin 2011 (6 mois) consolidé
Actif non courant	839	903	706	665
<i>dont matériel de laboratoire</i>	419	560	475	399
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>	344	265	161	227
Actif courant	8.865	14.945	14.357	12.435
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	7.219	12.698	12.024	10.447
Total Actif	9.704	15.849	15.063	13.100
Capitaux propres	6.016	11.505	10.687	7.842
Passif non courant	1.737	2.037	2.431	2.737
<i>dont dettes financières à long terme</i>	1.395	1.458	2.083	2.319
Passif courant	1.950	2.307	1.946	2.521
Total Passif	9.704	15.849	15.063	13.100

• **Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidé**

(normes IFRS en milliers d'euros)

	Exercice 2008 (12 mois) consolidé	Exercice 2009 (12 mois) consolidé	Exercice 2010 (12 mois) consolidé	30 juin 2010 (6 mois) consolidé non audité	30 juin 2011 (6 mois) consolidé
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	-3.334	-4.358	-4.956	-1.792	-1.652
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	-619	-363	-137	-87	-93
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	900	10.200	4.418	1.025	168
Variation de la trésorerie nette	-3.053	5.479	-674	-854	-1.577
<i>Trésorerie et équivalents à l'ouverture</i>	10.272	7.219	12.698	12.698	12.024
<i>Trésorerie et équivalents à la clôture</i>	7.219	12.698	12.024	11.843	10.447

* Les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2011 ont fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, étant précisé que les informations relatives au premier semestre 2010 n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'une revue limitée et sont présentées à titre comparatif dans la mesure où la Société établit des comptes consolidés semestriels pour la première fois en 2011.



- **Capitaux propres et endettement**

<i>(en euros / non audité)</i>	31 décembre 2011⁽¹⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 905
Dettes courantes	653
Endettement financier net - part courante (A)	5 252
Dettes non courantes	1 822
Endettement financier net - part non courante (B)	1 822
Endettement financier net (A) + (B)	3 430
Capital social	446
Réserve légale	-
Autres réserves	10 304
Capitaux propres au 31 décembre 2011⁽²⁾	10 750
(1) Les informations présentées au 31 décembre 2011 sont issues des comptes sociaux estimés de la Société établis selon les normes IFRS. L'unique filiale de la Société ayant fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine au profit de la Société le 16 août 2011, la Société présente désormais des comptes sociaux. (2) Hors résultat consolidé pour l'exercice 2011.	

L'accord avec Lilly du 14 décembre 2011 prévoit un versement initial de 7.620.208,80 euros au plus tard le 27 janvier 2012, permettant à la Société de démarrer l'année 2012 avec une trésorerie de l'ordre de 13 millions d'euros.

A l'exception de ce paiement, aucun changement significatif susceptible d'affecter le montant de l'endettement financier net à moyen et long terme et le montant des capitaux propres hors résultat de la période n'est intervenu depuis le 31 décembre 2011.

Déclaration sur le fonds de roulement

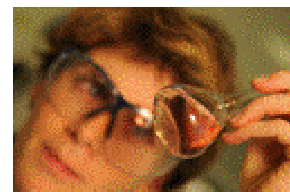
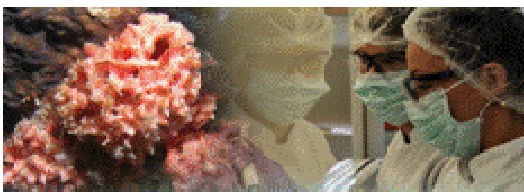
La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa sur le Prospectus.

Cette déclaration est faite avant réalisation de l'augmentation de capital décrite dans la présente note d'opération et prend en compte le paiement de 7.620.208,80 euros qu'Eli Lilly s'est engagée à effectuer au plus tard le 27 janvier 2012 au titre du contrat de licence signé avec Adocia le 14 décembre 2011.

Résumé des principaux facteurs de risques propres à la Société et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et à la section 2 de la note d'opération, et notamment les risques suivants :

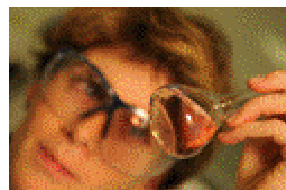
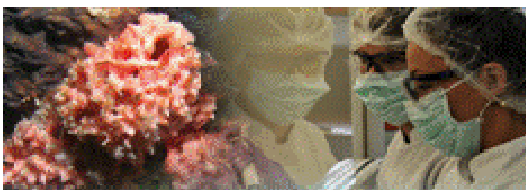
- Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de la Société : dépendance de la Société concernant la conclusion d'accords de partenariat avec des industriels ;
- Risques liés à l'activité de la Société : dépendance de la Société envers sa plateforme technologique BioChaperone ; retard ou échec des programmes de recherche développés par la Société et/ou ses partenaires ; retard ou absence de commercialisation des produits issus de la technologie de la Société ; existence de technologies alternatives et apparition de nouvelles technologies concurrentes ;
- Risques liés à l'organisation de la Société : dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés ; gestion de la croissance interne de la Société ; dépendance relative à l'approvisionnement en protéines spécifiques ; difficultés liées à l'externalisation des essais cliniques ;



- Risques réglementaires et juridiques : environnement réglementaire de plus en plus contraignant pour l'industrie pharmaceutique ; dépendance et incertitudes relatives à l'obtention des autorisations de mise sur le marché ; protection incertaine des brevets de la Société ; conflits potentiels avec les licenciés ; risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ; incertitudes liées à la détermination du prix et à l'évolution des politiques de remboursement des médicaments ;
- Risques financiers : pertes prévisionnelles ; ressources incertaines en capitaux ; risque de non-encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés ; risques liés à la perte ou aux modifications du statut de JEI.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfice.



B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit net de l'opération

L'émission d'actions nouvelles et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« **Euronext** ») sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et plus particulièrement :

- à titre principal, de nouveaux essais cliniques visant à valider la preuve du concept des formulations innovantes développées par la Société, à partir de sa plateforme technologique BioChaperone, dans les domaines de la médecine régénérative et des pathologies chroniques, notamment pour :

- le traitement de l'ulcère du pied diabétique avec le facteur de croissance PDGF-BB (lancement d'une étude de phase III au 3^{ème} trimestre 2012),
- le traitement du diabète avec une insuline humaine rapide (lancement d'une seconde étude de phase IIa au 4^{ème} trimestre 2012),
- le traitement du diabète avec une insuline combo rapide et lente (lancement d'une étude de phase I au 3^{ème} trimestre 2012), et
- le traitement de l'ulcère veineux avec le facteur de croissance PDGF-BB,

- la poursuite des efforts d'innovation de la Société.

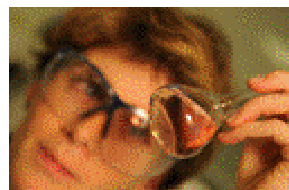
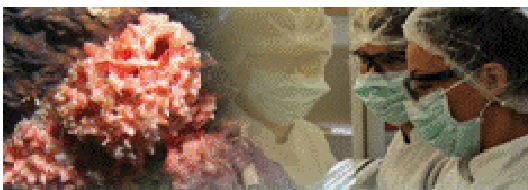
La réduction du produit net de l'Offre pourrait affecter le rythme de développement de certains projets susvisés mais non leur réalisation.

En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique, des biotechnologies ou des dispositifs médicaux.

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext est demandée sont :

- l'ensemble des actions composant le capital social, soit 4.458.710 actions de dix cents d'euro (0,10 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « **Actions Existantes** ») ;
- 1.385.042 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 1.592.798 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») et porté à un maximum de 1.831.717 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») précisées ci-après. Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies



conjointement comme les « **Actions Offertes** ».

Clause d'Extension

un maximum de 207.756 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

un maximum de 238.919 actions nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »).

Exercable par le Chef de File et Teneur de Livre, agissant en son nom et au nom et pour le compte du Co-Chef de File du 14 février au 14 mars 2012.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le conseil d'administration pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée, à savoir 1.038.782 Actions Nouvelles.

Fourchette indicative de prix

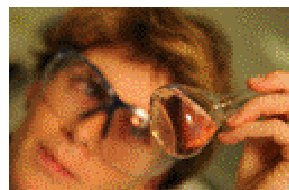
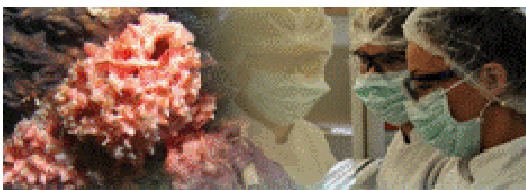
Entre 13,00 et 15,88 euros par action (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Méthode de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages



professionnels, dans le cadre du Placement Global.

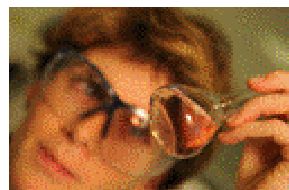
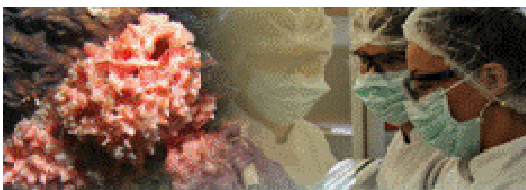
La note d'opération contient des informations relatives à la méthode de valorisation *Risk Adjusted Discounted Cash Flows* par projet, qui est fréquemment considérée comme la plus pertinente pour valoriser des sociétés de biotechnologies. Cette méthode utilise les flux de trésorerie futurs générés par les produits de chacun des projets développés par la Société, ajustés d'une probabilité de succès en fonction de leur état d'avancement.

La note d'opération contient également à titre indicatif des informations relatives aux méthodes de valorisation dites « des comparables boursiers », qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activité proches et des « multiples de transactions comparables » qui vise à comparer la Société à des sociétés du secteur impliquées dans des transactions récentes.

Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.

Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2011.
Produit brut de l'Offre	Environ 20,0 millions d'euros ⁽²⁾ pouvant être porté à environ 23,0 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 26,4 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
Produit net estimé de l'Offre	Environ 18,7 millions d'euros ⁽¹⁾ pouvant être porté à environ 21,6 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et environ 24,8 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
Garantie	L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie.
Engagements de souscription	Les sociétés SHAM et Oréo Finance ainsi que plusieurs fonds d'investissement gérés par CDC Entreprises, IdInvest Partners, Viveris Management et Amundi Private Equity Funds, se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 9,36 millions d'euros, soit 46,80% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) (sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,44 euros), étant précisé que ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions recueillies dans le cadre de l'introduction représente la totalité du nombre des Actions Offertes, hors Clause d'Extension et Option de Surallocation.
Engagements d'abstention et de conservation	<p>La Société souscrira un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.</p> <p>Les actionnaires financiers de la Société (détenant collectivement 64,63% du capital à la date du présent Prospectus) ont souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % des actions qu'ils détiennent à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, qui sera réduit (ii) à 70% desdites actions</p>

² Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,44 euros.



pendant 90 jours supplémentaires et (iii) à 50% des dites actions pendant 90 jours supplémentaires (soit une période totale de 360 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société), sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.

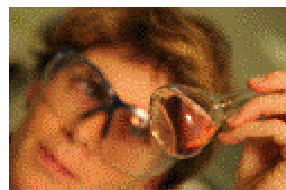
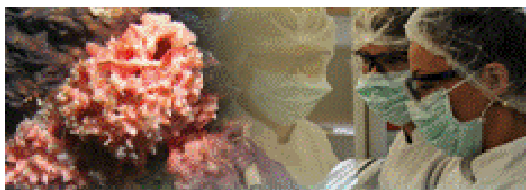
Les membres de la famille Soula ainsi que les principaux managers de la Société titulaires d'actions de la Société (détenant collectivement 35,37% du capital à la date du présent Prospectus) ont par ailleurs souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % des actions qu'ils détiennent à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve des exceptions décrites au paragraphe 7.3 de la note d'opération.

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris pourront être réalisées du 14 février au 14 mars 2012 (inclus).

Principaux risques liés à l'Offre :

- les actions de la Société sont soumises aux fluctuations de marché ;
- la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact dépressif significatif sur le cours de bourse ;
- l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ;
- la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers.



C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Détenition avant l'Offre			Détenition après l'Offre ⁽¹⁾			Détenition après l'Offre ⁽²⁾		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Famille Soula(*)	1.551.720	34,80%	36,68%	1.551.720	26,55%	31,48%	1.551.720	24,67%	30,10%
Gérard Soula	899.250	20,17%	21,33%	899.250	15,39%	18,30%	899.250	14,30%	17,50%
Olivier Soula	317.490	7,12%	7,50%	317.490	5,43%	6,44%	317.490	5,05%	6,16%
Rémi Soula	317.490	7,12%	7,50%	317.490	5,43%	6,44%	317.490	5,05%	6,16%
Laure Soula	17.490	0,39%	0,35%	17.490	0,30%	0,30%	17.490	0,28%	0,29%
Investisseurs financiers(*)	2.881.790	64,63%	63,02%	3.547.300	60,70%	60,90%	2.939.961	45,81%	51,73%
Fonds IdInvest	683.710	15,33%	15,44%	809.748	13,86%	14,54%	683.710	10,87%	12,67%
Fonds Amundi	341.810	7,67%	8,00%	382.253	6,54%	7,28%	341.810	5,43%	6,56%
Fonds Viveris	341.820	7,67%	8,15%	388.911	6,66%	7,48%	341.820	5,43%	6,69%
Fonds Bioam	341.820	7,67%	7,72%	399.991	6,84%	7,22%	399.991	6,36%	6,90%
Oréo Finance	170.910	3,83%	3,43%	212.979	3,64%	3,37%	170.910	2,72%	2,81%
Famille Deleage (**)	68.360	1,53%	0,82%	68.360	1,17%	0,70%	68.360	1,09%	0,67%
SHAM	233.340	5,23%	5,56%	290.776	4,98%	5,36%	233.340	3,71%	4,57%
InnoBio	700.020	15,70%	13,91%	977.028	16,72%	14,77%	700.020	11,13%	11,42%
Salariés clés	25.200	0,57%	0,30%	25.200	0,43%	0,26%	25.200	0,40%	0,25%
Flottant	-	-	-	736.786	12,61%	7,54%	1.773.546	28,19%	17,35%
Total	4.458.710	100,00%	100,00%	5.843.752	100,00%	100,00%	6.290.427	100,00%	100,00%

(*) A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires concernés.

(**) Il est précisé que les 68.360 actions sont détenues à parts égales par Messieurs André Jean Deleage, Michel William Deleage, Emmanuel Yves Deleage, et Philippe Olivier Deleage, soit 17.090 actions chacun.

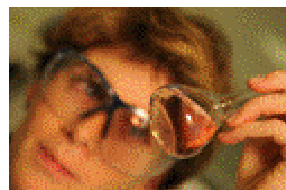
(1) en cas de souscription des actionnaires à hauteur de leurs engagements maximum hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

(2) en l'absence de souscription des actionnaires (à l'exception du Fonds Bioam) après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Impact de l'Offre sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 de la Société (sur la base du point médian de la fourchette de prix indicative soit 14,44 euros par Action Nouvelle)

En euros	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles	2,41 €	2,39 €
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	5,04 €	5,01 €
Après émission des actions nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	5,66 €	5,62 €

(1) en tenant compte des 39.200 actions gratuites attribuées mais non encore acquises et en supposant l'exercice des 210 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 2.100 actions (après prise en compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 24 octobre 2011).



Impact de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	0,99%
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,76%	0,76%
Après émission des actions nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,71%	0,70%

(1) en tenant compte des 39.200 actions gratuites attribuées mais non encore acquises et en supposant l'exercice des 210 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 2.100 actions (après prise en compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale du 24 octobre 2011).

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif

25 janvier 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus
26 janvier 2012	Communiqué de presse annonçant l'opération Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
13 février 2012	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 18 heures (heure de Paris)
14 février 2012	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat de l'Offre Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global Début de la période de stabilisation éventuelle
17 février 2012	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
20 février 2012	Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris
14 mars 2012	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 13 février 2012 à 18 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre ou le Co-Chef de File au plus tard le 13 février 2012 à 18 heures (heure de Paris).

Établissements financiers introducteurs

Chef de File et Teneur de Livre

Dexia Securities France

Filiale de Banque Internationale à Luxembourg

Contact : Olivier Streichenberger – Tél : + 33 (0) 1 56 28 50 08

Co-Chef de File

Invest Securities Société de Bourse

Contact : Eric d'Aillières – Tél : + 33 (0) 1 44 88 77 99

Contacts Investisseurs

Madame Valérie Danaguézian

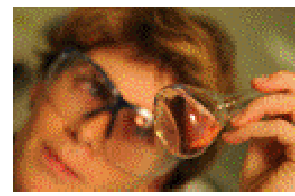
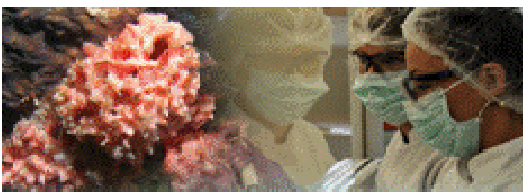
Directeur financier

Adresse : 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon

Téléphone : +33 (0) 4 72 61 06 10

Télécopie : + 33 (0) 4 72 36 39 67

Adresse électronique : contactinvestisseurs@adocia.com

**Documents accessibles au public**

Les documents juridiques et financiers relatives à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais au siège social de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du Co-Chef de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'Adocia (www.adocia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).